

23) 23*) Mise en adjudication des travaux de Modernisation de la VOIE URBaine (1ère et 2ème tranches)

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à mettre en adjudication les travaux de Modernisation de la Voie Urbaine - 1ère et 2ème tranches, comprenant:

- Première tranche
- Rue Nicole de la Serre ent, 100 m 100 m
- Rue du Pont Neuf ent (entre les deux rues Marguerite et Nicole de la Serre), 120 m
- Rue Saint-Philippe ent (à partir de la rue du Ruisseau des Noires), 250 m

Deuxième tranche

- Boulevard de la Source ent (dans sa partie Est-Ouest) 520 m env.

Les crédits nécessaires au paiement de ces travaux sont prévus ci-dessous:

- Subvention à Fonds Rectiers 1967	3.076.200 Frs
- Emprunt délivré auprès de la CAISSE DES SÉCURITÉS et CONSTRUCTIONS ...	12.152.400 Frs
<i>Emprunt délivré par la Caisse des Sécurités et Construction au profit de la Ville de Paris pour financer la construction de l'avenue de la Source et de la rue du Pont Neuf</i>	
<i>Emprunt délivré par la Caisse des Sécurités et Construction au profit de la Ville de Paris pour financer la construction de l'avenue de la Source et de la rue du Pont Neuf</i>	<u>TOTAL</u> 15.228.600 Frs

Le budget prévoit de réaliser ces travaux en deux étapes.

Adopté à l'unanimité.